FIDELITE A L'ENTREPRISE EN 2022

(C.C.T. CHIFFONS DU 09/12/2021 – STATUTS CHAPITRE III/ART 19)

* OCTROI D'UN JOUR D'ABSENCE REMUNERE EN 2022 (10 ANS D'ANCIENNETE)
OÙ
* OCTROI DE DEUX JOURS D'ABSENCE REMUNERES EN 2022 (15 ANS D'ANCIENNETE)

OÙ* OCTROI DE TROIS JOURS D'ABSENCE REMUNERES EN 2022 (20 ANS D'ANCIENNETE)

MODELE DE DECLARATION GLOBALE

Nom & prénom de l'ouvrier/ouvrière	Numéro du Registre National	Date de la dernière entrée en service	Jour d'absence pour ancienneté Date en 2022	Salaire brut à 100 % <= *salaire jour férié payé*> (charges sociales exclues) EUR
			Total * =	

L'employeur <cachet, signature et nom du signataire>

Cachet

Signature :

Nom du signataire :

* Montant à reprendre dans la case A du formulaire demande de remboursement